

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Objet : Procuration pour réceptionner et retirer les courriers recommandés à compter du 1^{er} février 2023

Référence : 2023-01/12

Nous, Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07/02 en date du 10 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes,

ARRÊTONS

Article 1 : Procuration est donnée à compter du 1^{er} février 2023 à :

- Madame Lucile FERET,
- Madame Florence HANNEDOUCHE,
- Madame Caroline ARNAUD,
- Madame Rose-Marie LEBEL,
- Madame Barbara SCHLEXER,
- Monsieur Sébastien LASCOURREGES,

agents de la Communauté de communes pour réceptionner et retirer les courriers recommandés auprès des agents et des services de la Poste de Lizy-sur-Ourcq.

Article 2 : L'arrêté n°2018-03/03 en date du 1^{er} mars 2018 et toute autre procuration jusque-là en vigueur sont abrogées à compter du 1^{er} février 2023.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles elle fait grief dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun. Il peut être intenté par voie dématérialisée au moyen de l'application informatique dénommée « Télérécourts citoyens » (accessible à partir du site Internet www.telerecourts.fr).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

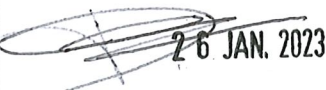




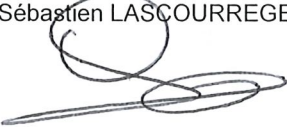
- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur de la Poste de Lizy-sur-Ourcq,

Fait à Ocquerre, le 25 janvier 2023.

Pierre EELBODE



Notification aux intéressés :

Mme Lucile FERET  26 JAN. 2023	Mme Florence HANNEDOUCHE  26 JAN. 2023	Mme Caroline ARNAUD  30/01/2023
Mme Rose-Marie LEBEL  26 JAN. 2023	Mme Barbara SCHLEXER  26 JAN. 2023	M. Sébastien LASCOURREGES 

26 JAN. 2023